

17 mars 2026

Tribunal administratif du logement Québec
5199, rue Sherbrooke Est, bureau 2360
Montréal (Québec),
H1T 3X1

Objet : Apparition divine spéciale

Agents et Principaux,

Avisez l'Agent c'est aviser le Principal et avisez le Principal c'est aviser l'Agent. Je vous renvoie à nouveau votre lettre reçue à mon domicile pour cause de fraude à l'identité en vue de fausse réclamation dans le commerce.

Les autorités nationales et internationales compétentes avec les tribunaux appropriés pour faire respecter sans corruption et correctement la loi naturelle dans ses différentes juridictions de l'air, de l'eau et de la terre seront sollicités si je reçois une quelconque autre forme de communication de votre part qui ne soit pas adressée correctement à l'homme vivant suivant l'adresse de l'expéditeur de cette lettre, peu importe la forme du nom de la « Personne Légale » que vous utiliserez.

Notez que votre nature étrangère en ces terres et votre inaptitude a été établie. Vous êtes incapables de dire s'il y a une différence entre un homme vivant et une fiction légale avec laquelle vous faites affaire, ce qu'un enfant de sept ans saurait faire. En conséquence, vous et tout votre personnel n'êtes pas aptes à juger de quoique ce soit, peu importe votre juridiction.

Surtout si en plus, vous continuez de faire la sourde oreille parce que vous croyez que tout le système dit « judiciaire » avec son barreau dans lequel vous vous inscrivez n'a pas été exposé pour le monopole qu'il représente afin de forcer sa « business » sur les individus en leur attribuant différentes identités qu'on leur fait représenter sans leur consentement éclairé pour faire d'eux des débiteurs au lieu de reconnaître qu'ils sont en fait des crédeurs de par le droit divin et naturel.

Qu'est-ce que vous ne comprenez pas dans le fait de dire « Non »? Qu'est-ce que vous ne comprenez pas dans le « vous ne pouvez pas faire ça, c'est un crime peu importe la juridiction auréolée dans laquelle vous fonctionnez » ?

Voici le système de valeurs et la construction mécanique de ce monde corrompu à lequel vous participez et que vous défendez consciemment ou non :

- 1- Voler le consentement et la souveraineté sur le corps (viol), c'est-à-dire de prendre le contrôle du corps et de l'autonomie de quelqu'un d'autre.
- 2- Voler la sécurité et l'intégrité (assaut); c'est-à-dire d'enlever à quelqu'un sa sécurité également dans le sens financier, sa santé ou son habilité à fonctionner.
- 3- Voler le libre arbitre (coercition), c'est-à-dire de forcer à la conformité et de voler le libre choix.

- 4- Voler l'accès à la vérité et le choix d'être bien informé (duperie); c'est-à-dire de mentir ou de cacher des informations pour voler la capacité ou la possibilité à l'autre de choisir intelligemment.
- 5- Voler les limites du domaine (intrusion); c'est-à-dire d'entrer et d'utiliser l'espace de quelqu'un d'autre sans sa permission.
- 6- Voler le matériel ou les ressources spirituelles (expropriation); prendre des objets, de l'argent ou des créations qui appartiennent à quelqu'un d'autre.
- 7- Voler l'identité et le patrimoine (conversion illégitime); c'est-à-dire enlever à quelqu'un la mémoire de ses origines, de qui il est, de ce qu'il a hérité.
- 8- Voler le travail et le temps (esclavage); c'est-à-dire de forcer quelqu'un à donner son temps et le fruit de son travail sous de faux prétextes ou contrats.
- 9- Voler la vie (meurtre), c'est-à-dire d'enlever à quelqu'un son existence entière.

En contrepartie, j'affirme que ma démarche et mes actions sont ici totalement étrangères à ce système du mensonge et ses valeurs et qu'elles s'inscrivent plutôt dans une volonté totale et absolue de m'en libérer et de ne plus subir d'aucune façon qui soit les frasques de son emprise sur mon humanité par toutes les principautés ou autres entités qui en sont responsables, d'où cette apparition divine.

Et pour ce faire et de par les mots qui vont suivre, j'invite à nouveau la plus haute autorité imaginable et unimaginable de l'univers lié à ma création et mon existence de m'assister en lui demandant bien humblement d'oser regarder au fond de mon cœur si c'est bien ce feu sacré qui brûle en moi et d'intervenir en conséquence et publiquement si nécessaire s'il y a une seule trace de fourberie dans mon intention, mes paroles et mes actes.

Et je vous invite à faire de même si vous vous alignez avec le fait d'exiger pour nous tous la possibilité d'incarner dans toute sa mesure sur cet planète l'abondance, l'harmonie, la paix, la vérité et l'amour de l'homme simple et créatif que je suis, voulant offrir un monde bien meilleur à ses enfants.

En contrepartie, dans un but de justice et d'équilibre universelle pour tous, le feu absolu de ma légitime défense doit être ressentie et comprise par toutes autres entités ou principautés sous quelques formes que ce soit qui voudrait continuer à m'attaquer et me mentir afin de me maintenir de force dans leur système frauduleux et leur psychologie de merde.

Parce que bien que ma vision ait été limitée et mon ignorance rendue grande face à la réalité de ce monde, je sais au moins la stupidité et la perdition que représente un univers qui valorisent et force des êtres intelligents à commettre des crimes contre eux-mêmes et contre leurs semblables; et qu'il me faut agir en conséquence si je veux que ça change. Je n'avais pas besoin d'un secondaire 5 pour ça.

Maintenant, je vous refais à nouveau la preuve rapide de ce système de fraude à l'identité que vous utilisez. Elle relève du fait de ne pas vouloir bien établir sa nature, son identité, sa juridiction et d'entreprendre malgré tout une quelconque procédure en utilisant un faux nom dans le commerce sans consentement et sur la base d'un contrat vicié pour cause du non-respect de ces mêmes raisons.

En effet, vous n'avez pas répondu à ma lettre du 6 décembre 2025 dans les 30 jours ouvrables tel que demandé pour me dire essentiellement et simplement qui vous êtes, dans quelle juridiction vous fonctionnez et avec qui ou quoi vous faites affaire afin d'éliminer tout doute raisonnable sur la

question de savoir s'il y a fraude commise contre ma personne et l'homme vivant que je suis. Et votre refus de le faire explique bien évidemment pourquoi je ne peux consentir à quoique ce soit qui origine de votre instance et le pourquoi de cette lettre.

Je vous rappelle que je me suis rétabli publiquement¹ le 17 octobre et le 5 novembre 2025 dans mon statut politique naturel d'homme vivant souverain en lien avec le droit du sol, ce qui n'a été contesté ni par vous ni par aucune principauté de ce monde depuis.

Et je vous donne maintenant un exemple d'une lettre recommandée réceptionnée le 13 mars 2026 et qui, pour la première fois dans le dossier qui vous implique, respectait minimalement le nom qui doit être utilisé pour me signifier que l'on traite bien avec l'homme vivant :

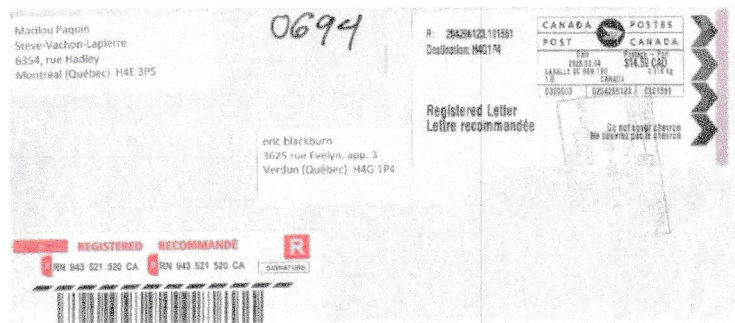


Photo 1 : utilisation du nom eric blackburn servant à identifier spécifiquement l'homme vivant tel que cela fut stipulé à plusieurs reprises aux expéditeurs

Au lieu de cela, j'ai reçu trois mois plus tard à mon domicile physique une nouvelle communication de votre part qui utilisait pour la première fois le nom « Eric Blackburn » (Personne Légale) en l'associant cette fois à la même adresse typographique et syntaxique que celle des lettres précédemment adressées à « Érick Blackburn » et « Éric Blackburn » (personnes fictives non utilisées légalement) qui vous furent également retournées².

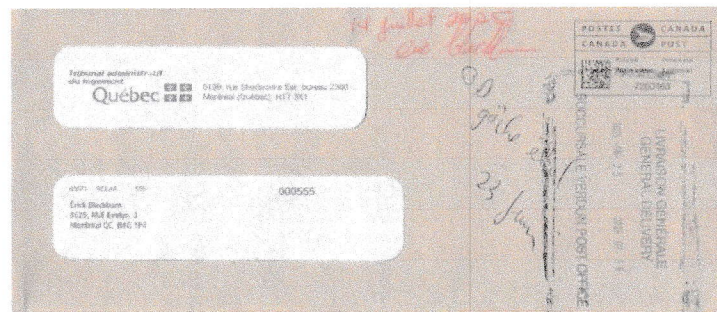


Photo 2 : Lettre au nom d'Érick Blackburn renvoyée le 13 juillet 2025

¹ <https://no-thingman.com/politique#affidavit>

² (Voir le dossier complet à <https://no-thingman.com/politique#tribunal>).

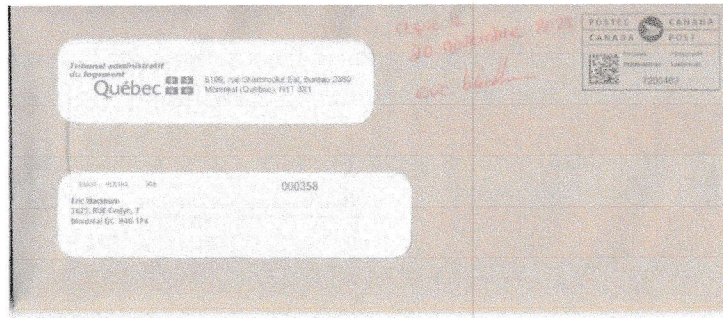


Photo 3 : Lettre au nom d'Éric Blackburn renvoyée le 6 décembre 2025

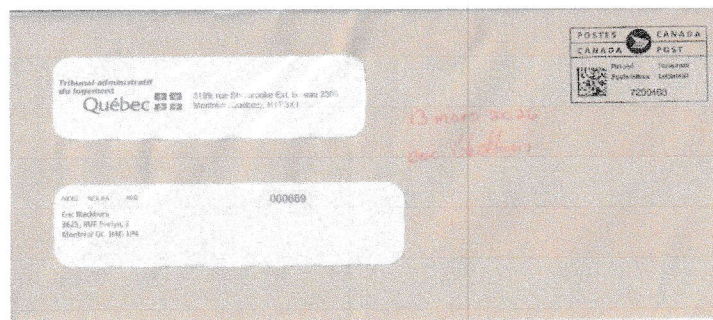


Photo 4 : Lettre au nom d'Éric Blackburn réceptionnée le 13 mars 2026 et renvoyée également

Observez de nouveau que l'adresse de ces lettres diffère de celle utilisée par les expéditeurs de la lettre sur la photo 1. Tout autant qu'elle diffère de celle utilisée par Revenu Québec pour désigner le locataire « Blackburn Eric » 3-3625 RUE EVELYN VERDUN, Québec H4G 1P4 (voir le document en annexe).

Et notez qu'elle diffère de celle utilisée par « Les Amputés de guerre · The War Amps - Québec » qui semble croire qu'il existe une « CAROLINA SANDOVAL » qui habite presque à la même adresse syntaxique que celle du locataire défini par Revenu Québec, n'est-ce pas étrange?

Avec toute la fraude qui est exposée actuellement sur la planète en lien avec les prête-noms, l'immigration illégale et le financement des organisations caritatives et autres fondations, cela mérite attention. En tout cas, j'affirme ici qu'aucune femme biologiquement vivante portant ce nom n'habite le même lieu physique que moi ou à l'adresse du locataire Eric Blackburn (Personne Légale) ayant signé le bail.

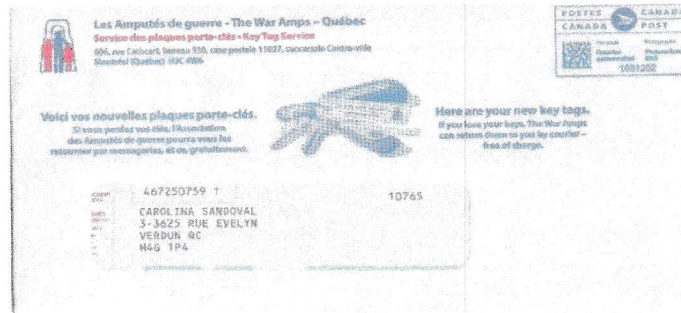


Photo 5 : Est-ce une autre « PERSONNE LÉGALE » fictive associée à un autre « Logement à l'Adresse Fictive » associée à un même « lieu physique »? Qui paie le « Loyer Fictif » ?

Notez que le problème n'est certainement pas une erreur ou une incapacité de votre part d'écrire le mot « RUE » en lettres minuscules plutôt qu'en majuscules. Et pour insister davantage sur ce point, je rappelle cette lettre qui fut retournée le 17 mai 2025 toujours pour les mêmes raisons³.

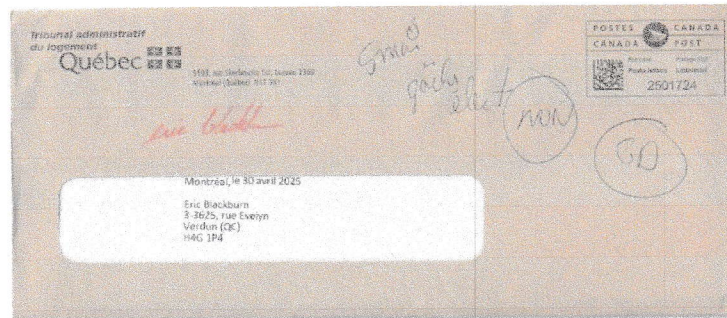


Photo 4 : Lettre renvoyée le 17 mai 2025 en demandant encore une fois de la réexpédier en écrivant à eric blackburn, l'homme vivant

Non, notez encore une fois la différence syntaxique; cela fait partie de ce jeu évident du manque de rigueur volontairement appliqué aux adresses autant qu'aux noms des « personnes » et qui relève de cette fraude maritime commerciale sur nos identités; et cela n'est pas unique à vous⁴ et aucun de ceux qui la pratique ne veut en conséquence être « abordé » par ce sujet.

En terminant, observez bien cette description historique qui date de 1833 et qui est faite non pas par « Monsieur » l'Officier mais par John Mc Gregor, l'Écuyer, Sujet du Monarch Britannique William le quatrième, dans la 2^e édition de son rapport intitulé British America⁵, volume 1, page 2.

Il explicite très clairement la connaissance à son époque de ce qu'on appelle le droit du sol et il expose les raisons politiques fondamentales de cette fraude à l'identité que je vous décris et à laquelle vous participez à titre d'agent étranger en ces terres de par votre emploi :

³ Voir dossier complet : <https://no-thingman.com/politique#tribunal>

⁴ <https://no-thingman.com/preuve#correspondances>

⁵ <https://books.google.ca/books?id=aKgNAAAAQAAJ&printsec=frontcover#v=onepage&q&f=false>

«

L'histoire du monde ne connaît pas d'époque aussi glorieuse et importante que la découverte de l'Amérique par Christophe Colomb en 1492.

(Note de ma part - ndmp : Découverte, vraiment? Il y avait déjà des peuples et certains commerçaient depuis très longtemps avec d'autres situés en Europe, peuples qui seront parfois décrit dans le texte comme des « Gentils », des « Infidèles » ou des « Sauvages ». Mais qui sur cette planète peut vouloir utiliser ce genre de distinction pour les autres?).

Cela a créé, comme on le sait bien, une époque qui a donné une nouvelle et aventureuse direction à **l'ambition des nations européennes** [...]

(Ndmp : Est-ce là la réponse à ma question précédente? Et qui est derrière l'ambition des nations européennes, leurs peuples? Certainement pas.)

Ce magnifique hémisphère, possédant tous les climats sous le ciel, des sols fertiles, des minéraux précieux, des forêts de bois les plus précieux ; **et habité par une race audacieuse et féroce**, inconnue et différente en couleur des peuples du monde précédemment connu ; et regorgeant d'une multitudes de variétés d'animaux sauvages connus et inconnus, **devait être exploré, les natifs exterminés ou soumis, et les pays découverts ajoutés aux dominions des nations européennes** qui envoyèrent des hommes pour les découvrir et les conquérir.

(Ndmp : L'intention ne peut pas être plus explicite, conquérir par le meurtre ou la soumission. C'est la psychologie de quels genres d'êtres ça? Qu'en est-il aujourd'hui de ces mêmes pouvoirs, sont-ils toujours actifs? Et qu'en est-il si comme moi, vous faites toujours partie des « Gentils », des « Sauvages », des « Infidèles », des « Non vaccinés » ou de ceux qui ont le droit légitime au sol et à la terre? Ce droit qu'on nous a fait oublier en nous faisant croire dès la naissance que nous sommes des entreprises maritimes légales? Cherche-t-on encore à nous éliminer?)

De tous les divers principes sur lesquels **le droit du sol a été fondé, aucun n'est supérieur à l'occupation immémoriale. Le droit des Indiens sur le pays qu'ils habitaient était fondé dans la nature.**

(Ndmp : Le droit du sol est donc connu en 1833 et fondé dans la nature. Ce n'est pas clair cependant à quels indiens il réfère ici, ceux déjà conquis avec lesquels la « East India Company » faisait affaire en Inde à cette époque?)

Leur tenure (*ndmp : fief ou possession*) était le **don libre et généreux du Ciel** (*ndmp : juridiction divine, celle dans laquelle je me place en ce moment*), **que nul homme n'avait le droit de remettre en question, ni aucune nation de détruire sous un prétexte légal ou équitable.**

(ndmp : Donc vous ne pouvez pas sous le prétexte de commerce maritime ou territorial remettre en question mon statut politique naturel d'autochtone ou de natif en ces terres, ce qui est exactement la fraude qui a été commise et dont il est question ici).

La sombre superstition de l'époque considérait la Divinité comme le Dieu partial des chrétiens (*ndmp : L'auteur ne semble pas s'inclure dans cette confession*). Les **Espagnols** firent de cette doctrine, sous **la sanction du pape**, leur mesure de droit, pour arracher les riches pays d'Amérique du Sud et l'île de Cuba aux **indigènes**. Même notre **reine Élisabeth** et le **roi Jacques**, bien qu'ils aient nié l'autorité du pape, ont néanmoins, **par principe d'avarice et passion d'ambition**, adopté la distinction fantaisiste **du droit chrétien et païen**, au point de le faire devenir la mesure de la justice par laquelle ils ont revendiqué les **pays découverts par leurs sujets.**

(Ndmp : Mention des quelques pouvoirs européens impliqués ainsi que leur narratif utilisé encore pleinement d'actualité. Attention à cette technique d'utiliser la « confession » de quelqu'un d'autre, peu importe ce qu'elle est, pour rejeter ensuite la faute de ses propres actions sur « elle », la fameuse inversion accusatoire souvent lié à un événement sous-faux drapeau.)

»

En terminant, j'affirme avoir fait mon devoir de dûment vous informer du crime que vous commettez et exige en conséquence que vous cessiez toutes vos activités lui étant associées pouvant m'affecter ou affecter d'autres hommes ou femmes bien vivantes en ces terres en raison de ce jeu non divulgué des personnes légales qu'on force sur eux pour qu'ils se croient obligés de les représenter.

Si vous avez besoin que j'aïlle vous le répéter en me présentant physiquement dans n'importe laquelle audience tenue par votre « Chambre de Navire » accosté en ces terres, vous n'avez simplement qu'à faire l'invitation à l'homme vivant que je suis en répondant à eric blackburn suivant l'adresse de l'expéditeur de cette lettre.

Et tout ceci pour que la nature de Ce Qui Est soit simplement recherché, mis en lumière et respecté de tous pour que le mal engendré en ce monde par sa corruption cesse; ou en termes plus communs :

« on peut-tu faire preuve d'humilité, accepter les faits et travailler tous ensemble pour arrêter de se laisser diriger comme des « cons » par des voleurs psychopathes qui veulent qu'on se tape dessus pour enfin travailler intelligemment à mettre en place un monde qui te fout la paix et qui donne les moyens à chacun de se gérer confortablement pour nourrir sa créativité en respectant minimalement les autres pour créer une sorte d'harmonie... »

Ainsi cela fut scellé de par ma main vivante d'homme souverain incarné sous le regard

Ainsi cela fut scellé de par ma main vivante d'homme souverain incarné sous le regard de toutes

de toutes les autorités divines de la création.

les autorités divines de la création.

Eric
eric



17 mars 2026

Annexe

RELEVÉ 31

Renseignements sur l'occupation d'un logement

RL-31.C5 (2022-10)

Année
2025

Cote du relevé
R

N° du dernier relevé transmis

879718851

A- Numéro de logement
10215 - F8946 - 37DF4

B- Nombre de locataires ou de sous-locataires
qui ont conclu le bail du logement visé à la case C

1

C- Adresse du logement

C1- Appartement (numéro de l'unité)
3

C2- Numéro
3625

C3- Rue
RUE EVELYN

C4- Ville, village ou municipalité
VERDUN

C5- Code postal
H4G1P4

Instructions et explications relatives aux cases du relevé 31

S'il y a lieu, reportez les renseignements inscrits aux cases de ce relevé aux lignes correspondantes de votre déclaration de revenus.

A Numéro de logement. Reportez ce numéro à l'annexe D si, au 31 décembre, vous remplissiez les conditions suivantes :

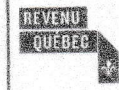
- vous habitez ordinairement le logement dont l'adresse est inscrite à la case C, et celui-ci constituait votre lieu principal de résidence;
- vous ne recevez pas de somme d'un organisme public pour payer le loyer de ce logement.

B Nombre total de personnes qui sont locataires ou sous-locataires du logement dont l'adresse est inscrite à la case C. Reportez ce nombre à l'annexe D si vous avez inscrit le numéro de la case A à cette annexe.

C Adresse du logement dont vous étiez, le 31 décembre, locataire ou sous-locataire autrement qu'en tant que caution.

Nom de famille, prénom et adresse du locataire ou du sous-locataire
Blackburn Eric
3-3625 RUE EVELYN
VERDUN, Québec
H4G1P4

Nom et adresse du propriétaire
Steve Vachon-Lapierre
6354 RUE HADLEY
MONTREAL, Québec
H4E3P5



2 - Copie du locataire ou du sous-locataire
(Vous devez inclure ces données dans votre
déclaration de revenus et conserver cette copie.)



1516 ZZ 49534954

Relevé officiel - Revenu Québec
Formulaire prescrit